



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vague de suicides au sein de la police

Question écrite n° 44255

Texte de la question

Mme Myriane Houplain attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la dramatique vague de suicides au sein de la police. Ces derniers jours, plusieurs suicides de fonctionnaires de police se sont de nouveau produits, alourdissant ainsi le terrible bilan auquel la société est confrontée. Ces drames, impliquant souvent l'utilisation d'armes de services, s'inscrivent dans un mouvement de fond de désespoir. Les organisations professionnelles de policiers tirent depuis déjà plusieurs mois la sonnette d'alarme sur ce phénomène qui tend à se multiplier dangereusement. Il semblerait que le nombre de suicides de fonctionnaires de police s'élève déjà à 12 depuis le début de l'année 2022, soit près d'un suicide tous les trois jours. En 2021, 35 policiers avaient mis fin à leurs jours. L'accélération à laquelle on est confronté doit faire l'objet d'un véritable travail de fond et d'accompagnement afin de mettre un terme à cette spirale mortifère. Si certaines initiatives ont été prises, notamment l'extension à 2 000 du nombre de volontaires du réseau des sentinelles, ou encore la création de 20 postes supplémentaires au service de soutien psychologique opérationnel de la police (SSPO), il faut poursuivre la multiplication des actions concrètes en faveur des policiers. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux précis de la situation ainsi que de lui faire part des mesures rapides qui peuvent être mises en œuvre afin de parvenir à stopper cette vague de suicides qui constituent autant de drames personnels et de risques sérieux pour la cohésion nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Myriane Houplain](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44255

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 924

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)